



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
13 SEPTEMBRE 2021**

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Mouy et l'association « Carnaval des possibles de l'Oise ».

L'an deux mil vingt et un,
le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Monsieur BARRIER, Madame LACROIX, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame RINGEVAL, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur VERCOUTRE, Monsieur COSSON, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Madame CORFMAT, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame LACROIX.
Monsieur TERRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame BOUZAKOUN, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOZEFOWICZ.
Madame LENOIR, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEBIH.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BARRIER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LOUIS.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir Monsieur MAUGER.

Monsieur Marc BARRIER est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que la commune de Mouy a été sollicitée par l'association « Carnaval des possibles de l'Oise » ; afin de développer avec elle, un partenariat de lutte contre le changement climatique et sociale ;

Considérant l'acuité des défis environnementaux, sociaux et économiques à relever sur le territoire de Mouy ;

Considérant la volonté de l'association de mettre en place des actions d'éducation populaire auprès des habitants ;

Considérant que ces initiatives se dérouleront tout long de l'année, sous des formes diverses : ciné-débats, conférences, sorites « découverte nature & patrimoine, intervention dans les écoles...

Considérant la demande exceptionnelle de subvention de 300 €uros ;

Délibère

Article 1 : Approuve le partenariat entre la commune et l'association « Carnaval des possibles de l'Oise ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les actes à intervenir.

Article 3 : Attribue à l'association « Carnaval des possibles de l'Oise » une subvention exceptionnelle de 300 €uros.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 06/09/2021

Date de l'affichage : 14/09/2021

N° : 58/21

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

DELIB 58/21 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Mouy et l'association « Carnaval des possibles de l'Oise ».

